

Alternative Citoyenne pour Thorigny



Sommaire

Page 1

Édito

Page 2

Indemnités des élus :
c'est trop !

Une dette qui gonfle ?

Page 3

Quelle école pour
nos enfants ?

Impôts locaux : + 2 % !

Page 4

Quelle implication possible
pour les citoyens ?

Dernière minute

Adhésion à l'association

THORIGNY

Édito

Lors des élections municipales du 23 mars dernier, vous avez été 221 Thorignaises et Thorignais à apporter votre suffrage à la liste *Alternative Citoyenne à Thorigny* ; nous vous en remercions sincèrement. Pour toute l'équipe, travaillant depuis maintenant plus de 6 mois, c'est une première victoire, une reconnaissance des idées et des valeurs que nous portons.

Avec 35 % des suffrages exprimés, nous obtenons 2 élus (soit 13 % des 15 postes à pourvoir) : Gérard MANDIN et Laëtitia RAGUENEAU. Les règles du scrutin ne permettent pas une juste représentation du vote des citoyens au conseil municipal, les listes minoritaires étant sous représentées au profit de la liste majoritaire. Malgré cela, nos élus s'engagent à défendre les fondamentaux et le programme que nous vous avons présentés durant la campagne électorale.

En obtenant plus du tiers des voix, nous avons, pour les six prochaines années, une responsabilité envers la population de Thorigny. Ainsi, pour faire vivre nos engagements, impulser une nouvelle dynamique, rester vigilants sur les décisions prises par la majorité municipale et poursuivre l'information de toute la population, notre comité de soutien s'est constitué en association.

Nous nous engageons notamment à siéger aux réunions du conseil municipal, à communiquer publiquement notre analyse sur la vie communale et à susciter le débat dans notre commune. Retrouvez notre actualité sur notre site Internet : www.alternative-citoyenne-thorigny.fr.

Rejoignez-nous en remplissant le bulletin d'adhésion en page 4 !

Nous contacter

L'association est coordonnée par un Conseil Associatif de 15 citoyens, représenté par un Bureau de 5 membres :

- Présidente : Laurence DURAND (02.51.07.21.82)
- Vice-Présidente : Brigitte ROCHETEAU (02.51.31.74.79)
- Secrétaire : Michel MARDAGA (michel.mardaga@alternative-citoyenne-thorigny.fr - 02.51.09.60.79, le soir)
- Trésorier : Gabriel BORY (02.51.07.26.91)
- Communication : Pierre CAMINADE (pierre.caminade@alternative-citoyenne-thorigny.fr - 02.51.07.40.31)

Site internet : www.alternative-citoyenne-thorigny.fr - Courriel : contact@alternative-citoyenne-thorigny.fr

Indemnités des élus : c'est trop !

Pourquoi une augmentation moyenne de 75 % des indemnités des adjoints et conseiller délégué ?



Dans chaque commune, le conseil municipal vote les indemnités qui seront perçues par les élus : maire, adjoints, conseillers municipaux. Ces indemnités sont encadrées et contraintes réglementairement, elles sont calculées en pourcentage sur un montant de base de 3 801,47 € pour une commune de la taille de Thorigny.

Le tableau ci-dessous présente les indemnités brutes mensuelles adoptées par le conseil municipal (13 votes pour et 2 abstentions) et l'évolution par rapport au mandat précédent :

| | Mandat 2008-2014 | Mandat 2014-2020 | Évolution |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Maire | 1 140,44 € | (*) 900,95 € | (*) - 19 % |
| 1 ^{er} adjoint | 342,13 € | 577,06 € | + 69 % |
| 2, 3, 4 ^{ème} adjoint | 313,62 € | 451,61 € | + 44 % |
| Total des adjoints | 1 282,99 € | 1 931,89 € | + 51 % |
| Conseiller délégué | 76,03 € | 451,61 € | + 494 % |
| Total adj. + cons. dél. | 1 359,02 € | 2 383,50 € | + 75 % |
| Conseillers municipaux | 38,01 € | 41,06 € | + 8 % |
| Total général | 2 841,55 € | 3 653,99 € | + 29 % |

(*) Le premier montant voté était 1 258,67 € qui a été diminué en raison du cumul avec l'indemnité de vice-président de la communauté d'agglomération (627 €). L. Guyau touchera donc 1 527,95 € / mois pour ses 2 mandats.

L'augmentation des indemnités attribuées aux adjoints et à la conseillère déléguée représente la somme non négligeable de 12 393 € sur une année. Cette dépense supplémentaire va donc peser sur les finances de notre commune.

Le changement de strate de la commune de Thorigny (passage de moins de 1 000 à 1 175 habitants) ne justifie pas à elle seule cette augmentation démesurée. De plus, l'indemnité allouée au poste de conseiller délégué est telle qu'il s'agit d'une création d'un 5^{ème} poste d'adjoint, alors que la loi n'en prévoit que 4.

Ces choix représentent une charge supplémentaire supportée par les citoyens alors que ces élus devraient s'impliquer dans la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Nous voulons un budget maîtrisé pour notre commune !



Une dette qui gonfle ?

L'endettement de Thorigny en 2012 était de 774 € par habitant. Nous remboursons actuellement 6 emprunts, avec un capital restant dû au 1/01/2014 de 792 275 € (dont l'aménagement du bourg et la construction de l'école publique).

En 2014, au titre des derniers investissements, l'État va effectuer un remboursement de TVA à hauteur de 120 206 €. Cette somme, ajoutée à un excédent du budget de fonctionnement de 225 874 €, permet de disposer d'une capacité d'investissement de 346 080 €. Grâce au retour de TVA, cette somme est exceptionnellement élevée pour investir dans notre commune.

Or, cela ne semble pas suffisant pour la majorité municipale qui a présenté au conseil municipal un projet de budget surdimensionné en dépenses. En effet, si toutes les dépenses sont réalisées, il sera nécessaire de contracter un nouvel emprunt de 139 323,78 € (!), augmentant ainsi la dette de la commune !



Pourquoi vouloir un panneau lumineux coûteux dans le bourg ?

Pourquoi un emprunt alors que nous percevons une recette exceptionnelle de 120 206 € ?



Quelle école pour nos enfants ?

Deux projets majeurs se trouvaient sur le bureau du nouveau maire lors de son élection : l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école publique J. Golly et l'organisation des nouveaux rythmes scolaires sur quatre jours et demi.

En réponse à l'Inspection Académique, **le conseil municipal a adopté à l'unanimité cette ouverture de classe**. Les estimations communiquées oralement par le Maire font état d'un coût d'environ 96000 € HT pour la construction d'une classe supplémentaire, et de 160 000 € HT pour deux classes. Le budget prévisionnel a inscrit une classe supplémentaire, la majorité faisant le pari d'une hausse modérée des effectifs scolaires à l'avenir. La livraison est prévue dans le meilleur des cas pour le 1^{er} janvier 2015, la salle de motricité sera transformée provisoirement en salle de classe à la rentrée. **Alternative Citoyenne pour Thorigny se félicite que le conseil municipal ait retenu comme l'une de ses premières décisions un point majeur de son programme**. Cette promesse n'était en effet pas écrite dans la profession de foi de la majorité actuelle : « *une étude fine de la population sera instruite et nous permettra de préparer les aménagements nécessaires* ». Cette réalité, largement anticipable, a rattrapé la pudeur des promesses.

Cette 4^{ème} classe étant une classe de maternelle, nous veillerons à la création **d'un poste d'ATSEM à temps plein** (personnel qui épaula l'enseignant d'une classe d'élèves de maternelle).

Avec l'augmentation des effectifs scolaires, la **restauration va se trouver engorgée** : manque de personnel et temps trop réduit. Nous demandons que cette problématique soit posée dès maintenant, en relation avec l'aménagement des rythmes scolaires.

Sur ce dossier des rythmes scolaires, malgré une bonne implication de la communauté éducative (parents d'élèves, amicale laïque, enseignants), **la majorité municipale actuelle reste bien en retrait**. Lors du conseil municipal du 14 avril, aucune ligne budgétaire n'a été dédiée et M. le maire déclarait « *nous ferons a minima pour cette première année, pour progresser et intégrer éventuellement l'école privée par la suite* ». Faut-il comprendre que sans le changement de rythme à l'école privée, l'école publique doit fonctionner au ralenti ?

Alternative Citoyenne pour Thorigny n'oppose pas les deux écoles. La loi impose aux écoles publiques de travailler sur 4,5 jours, **la municipalité doit s'engager pleinement dans cette réforme, dans la concertation, dans l'intérêt des enfants**. Pour nous, des **activités gratuites, sérieusement encadrées, permettant une émancipation et un réel apport aux enfants** doivent voir le jour à la rentrée prochaine. Une prévision budgétaire spécifique doit être allouée, ce qui n'est pas le cas du budget présenté en conseil municipal.



Pourquoi ne consacrer aucun budget à des actions culturelles ?



Quel sera le prix définitif de la fontaine installée dans le bourg ?



Nous voulons une mairie ouverte le samedi, mais à coût constant par réorganisation des horaires hebdomadaires !



Impôts locaux : + 2 % !

Les taux d'imposition avaient augmenté de 1% en 2012. Ils sont restés inchangés en 2013. **Pour 2014, malgré l'opposition de nos 2 élus, le conseil municipal a adopté une majoration de 2 % des taux d'imposition** (13 voix pour et 2 contre).

Cette majoration, avec la révision annuelle des bases d'imposition, va aboutir à une augmentation des taxes locales supérieure à 2 %, rappelons que

l'indice de la consommation de l'INSEE présente une hausse de l'ordre de 0.9%. Nous y sommes d'autant plus opposés que nos voisins (Saint Florent des Bois, Nesmy...) ont pour la plupart choisi de respecter la reconduction des taux pour 2014.

D'autre part Thorigny possède une fiscalité de la taxe d'habitation et de la taxe sur les propriétés bâties supérieure à la moyenne de la strate, commune de taille comparable.

| Taxes | Thorigny 2011 | Thorigny 2012 | Moyenne strate 2012* | Thorigny 2013 | Thorigny 2014 |
|-----------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|
| Habitation | 17,04 % | 17,21 % | 11,49 % | 17,21 % | 17,55 % |
| Propriété bâtie | 15,85 % | 16,01 % | 15,75 % | 16,01 % | 16,33 % |
| Prop. non bâtie | 38,82 % | 39,21 % | 45,84 % | 39,21 % | 39,99 % |

Le choix de l'augmentation n'est pas argumenté, il ne se justifie donc pas.

* Moyenne des communes similaires à Thorigny.

Quelle implication pour les citoyens ?

Nous voulons un soutien et une promotion des activités associatives.



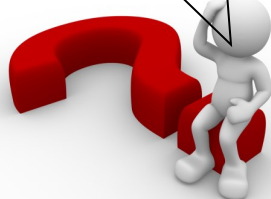
Le conseil municipal du 14 avril 2014 a entériné la dénomination et la composition de 6 commissions municipales. Elles sont toutes composées de conseillers municipaux et présidées par un adjoint.

Alternative Citoyenne pour Thorigny invite les citoyennes et citoyens de la commune à prendre contact avec ses élus pour toute question ou proposition concernant la vie de notre commune :

- **Gérard MANDIN** : gerard.mandin@alternative-citoyenne-thorigny.fr

- Commission finances, économie et emploi.
- Commission urbanisme, bâtiments communaux.
- Commission solidarités, associations, liens avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Pourquoi bloquer l'accès au CCAS pour nos élus ?



- **Laëtitia RAGUENEAU** : laetitia.ragueneau@alternative-citoyenne-thorigny.fr

- Commission affaires scolaires, culture, jeunesse, petite enfance.
- Commission communication, nouvelles technologies en informatique et en communication, tourisme.

Aucune commission n'est ouverte aux citoyennes et citoyens possédant des compétences particulières et souhaitant s'impliquer dans la vie de la commune. C'était pourtant le cas sous le mandat précédent. Prenez contact avec nous pour que nous relayions vos souhaits de participer à une commission.

Nous voulons des panneaux d'affichages libres à Thorigny, comme la loi l'impose.



Dernière minute

Lors du conseil municipal du 19 mai 2014, le Maire a proposé la création de comités consultatifs.

Chaque élu peut proposer des personnes intéressées par ces comités consultatifs, qui se réuniront sur les thèmes suivants : Sport, Urbanisme, Environnement, Économie, Nouvelles technologies, Associations, Communication.

Par ailleurs, sans que ce point soit inscrit à l'ordre du jour, le Maire a annoncé que la vente de l'ancienne école publique était à l'étude. *Alternative Citoyenne pour Thorigny* souhaite une réflexion de fond et une totale transparence sur ce dossier.

Adhésion à l'association

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Adhésion annuelle : membre actif (10 €)

membre bienfaiteur (montant libre : _____ €)

Ce coupon est à envoyer, avec le règlement, à : **Gabriel BORY - Le Tremblay 85480 THORIGNY**